

EXPRESSIONS ATTRIBUTIVES

L'expression " Société " comprend la corporation elle-même, composée de tous les membres du Bureau Principal et des succursales.

Les mots " Bureau Principal " signifient les officiers, les membres et le Bureau de Direction de la Société, en assemblée, telle que constituée avant l'établissement des succursales.

Les mots " Bureau de Direction " s'appliquent au bureau chargé de l'administration générale des affaires de la Société.

Les mots " Comité de Régie " sont attribués au comité chargé de l'administration des affaires d'une succursale.

L'expression " Assemblée " se rapporte à la réunion des sociétaires du Bureau Principal ou des succursales, et le mot " Séance, " s'applique à la réunion des officiers du Bureau de Direction ou des Comités de Régie des succursales.

Les abréviations " B. P. " signifient Bureau Principal ; B. D., Bureau de Direction ; C. R., Comité de Régie ; et S. B. St-R., Société Bienveillante St-Roch.

On entend par " jour de la dernière assemblée de chaque mois " l'espace qui s'écoule depuis neuf heures du matin jusqu'à l'ajournement de l'assemblée qui a lieu dans la dernière semaine de chaque mois.